



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE  
Actualité

EDITION N° 54 NOVEMBRE 2019



**PETITS ET GRANDS SOYONS RESPECTUEUX DE NOTRE MUNICIPALITÉ!**

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est bien heureuse de faire profiter les citoyens et visiteurs de leurs installations au Parc des Générations, à la bibliothèque plein air, au Parc Racine, etc.. Elle est bien fière de trouver des moyens de faire bouger la population par les Quartiers Actifs. Les employés et les élus mettent du temps et de l'énergie à rendre la vie plus agréable à tous les miltonnais et miltonnaises.

Un bris accidentel de matériel peut arriver n'importe quand et nous travaillons à réparer le plus vite possible. Par contre, **un bris de matériel volontaire, c'est inacceptable et irrespectueux pour tous ceux qui travaillent à rendre cette Municipalité des plus attrayante et active!!!**

En septembre dernier, 8 des 11 panneaux du Parcours Vitalité au Parc des Générations ont été vandalisés et même arrachés. Nous savons que ce parcours est utilisé et nous souhaitons faire les réparations, mais SVP soyez vigilant, soyez prévenant, soyez respectueux du mobilier urbain, du matériel de sport et des gens. Parlez-en à vos enfants, à vos adolescents et à votre entourage. C'est toujours plus intéressant de vous voir utiliser correctement ce que nous vous proposons et de voir votre satisfaction. Soyons unis dans le respect de notre communauté. MERCI!



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

C'est officiel, nous procédons à la mise en vente de nos terrains sur la nouvelle rue. Parlant de nouvelle rue, voici le nom qu'on lui a donné: rue « Touchette ».

Le nom retenu pour la nouvelle rue est une suite logique aux noms donnés aux rues de ce secteur, soit des noms de familles connues à Sainte-Cécile. Le nom de « Touchette » fait référence à feu monsieur Robert Touchette qui fut maître-chantre à l'église de 1938 à 1970, maire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton de 1959 à 1973, secrétaire de la Commission scolaire de 1943 à 1970, membre et président du CA de la Caisse Desjardins de Sainte-Cécile-de-Milton de 1970 à 1994 et propriétaire durant de nombreuses années du magasin général. Vous conviendrez qu'avec ses faits d'armes dans notre communauté, qu'il était approprié de reconnaître son implication par la nomination de ce patronyme pour cette nouvelle rue à voir le jour à Ste-Cécile.

Revenons à la vente des terrains. Nous procéderons par proposition pour convenir de qui aura la chance d'en devenir propriétaire. Prendre note que ce sont des terrains pour le multifamilial, soit des duplex et triplex. La mise en vente débute ce vendredi 15 novembre, pour se conclure le mercredi 15 janvier. Les informations concernant la mise en vente sont disponibles via notre site internet ou en s'adressant à la direction générale aux heures normales d'ouverture du bureau ou sur prise de rendez-vous. N'hésitez pas à nous rejoindre, il nous fera plaisir de vous accompagner dans votre démarche.

La saison hivernale est commencée, on demande donc votre collaboration pour ne pas déposer votre neige dans les fossés, de bien situer vos bacs dans vos entrées de cours et surtout d'être des plus prudents sur nos routes.

J'en profite au nom du conseil et à titre personnel pour transmettre toutes nos sympathies à la famille de M. Benoit Guénette qui a perdu sa fille Elizabeth dans un accident de la route dans les derniers jours.

Vous êtes notre raison d'être

Paul Sarrazin

## INFOS-Citoyens

### Hôtel de ville Sainte-Cécile-de-Milton

#### Nouvelles adresses :

**Bureau municipal**, 112, rue Principale

\*L'entrée est la même porte que le guichet Desjardins

**Bureau urbanisme**, 136, rue Principale

Le numéro de téléphone reste le même.

\*Seuls les numéros de poste ont changé.



Vous avez le **POUVOIR D'AGIR** si vous êtes témoin d'un **ACTE RÉPRÉHENSIBLE** qui a été commis dans une **municipalité** ou dans un **organisme municipal**.

#### Qu'est-ce qu'un acte répréhensible ?

- Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement faisant partie d'une telle loi;
- Un manquement grave aux normes d'éthique ou de déontologie;
- Un usage abusif de fonds ou de biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;
- Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;
- Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;
- Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux points précédents.

Contactez dès maintenant le  
Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes :

Par téléphone : 418 691-2071

Sans frais : 1 855 280-5348

cime@mamot.gouv.qc.ca

www.mamot.gouv.qc.ca/divulgation



### Bornes électriques au Centre communautaire

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est fière de vous annoncer qu'il y a eu installation de 2 bornes électriques au Centre communautaire dernièrement. Nous vous invitons à les utiliser lors de vos visites à nos bureaux ou au Centre communautaire. Elles sont déjà fonctionnelles.

### Fermeture de l'Hôtel de ville

#### Période des Fêtes 2019

Veillez prendre note que les bureaux seront fermés du **lundi 23 décembre 2019 au**

**jeudi 3 janvier 2020** inclusivement.



# ORDRE<sup>du</sup>JOUR

Séance ordinaire du 11 novembre 2019  
tenue au Centre communautaire,  
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19h30

Présence : 6 Absence : 1 (M. Sylvain Roy)

## ORDRE DU JOUR

### 1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 11 novembre 2019
- 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2019

### 2. Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale

- 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses d'octobre 2019
- 2.2 Approbation des comptes à payer
- 2.3 Modification de la résolution 2019-09-225 « Adhésion à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail »
- 2.4 Fermeture du bureau municipal à partir du 23 décembre 2019 et la réouverture le 6 janvier 2020
- 2.5 Mandat au Ministre des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
- 2.6 Avis de motion – règlement 593-2019 – pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020
- 2.7 Abolition de la politique de prêt de chaises
- 2.8 Calendrier des assemblées de conseil 2020

### 3. Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains

- 3.1 Adjudication du contrat SCM-2019-12 de gré à gré – Réfection du 31 rue Principale
- 3.2 Modification de la fibre optique au 112 rue Principale
- 3.3 Décompte progressif # 2 – réception provisoire des travaux de la nouvelle rue entre les rues Boulais et Bagatelle
- 3.4 Club de motoneigistes – Validation des passages de véhicules hors routes pour l'année 2019-2020
- 3.5 Autorisation de signature d'entente avec Hydro-Québec (H-Q) pour l'installation de l'électricité pour la nouvelle rue
- 3.6 Autorisation d'aller en appel d'offres SCM-2019-04 pour la mise en vente de 8 terrains sur la nouvelle rue entre les rues Boulais et Bagatelle

### 4. Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu

- 4.1 Rapport des permis émis durant le mois d'octobre 2019
- 4.2 Adoption du règlement no. 591-2019, amendant le règlement de zonage no. 560-2017, sans modification
- 4.3 Demande de dérogation mineure no. DPDRL190111 / Lot 3 557 057
- 4.4 Demande de permis de construction / Lot 4 031 198
- 4.5 Nomination de la nouvelle rue, « rue Touchette »

### 5. Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication

- 5.1 Participation de la Municipalité à la course inter municipale rurale en Haute-Yamaska

### 6. Période de questions

### 7. Levée de la séance

M. Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

## VENTE DE TERRAINS RUE TOUCHETTE

Sainte-Cécile-de-Milton

Pour duplex ou triplex seulement

Du vendredi 15 novembre 2019

au mercredi 15 janvier 2020

Information et question: Site Web ou  
direction générale 450-378-1942 poste 122



## Service de sécurité incendies de Roxton Pond/Ste-Cécile-de-Milton



### Communiqué

Depuis quelques années, nous observons une augmentation du nombre d'intempéries provoquant plusieurs situations faisant en sorte que nous ayons à subvenir à nos besoins sans bénéficier de nos ressources habituelles. Votre service incendie vous recommande donc de vous prémunir d'une trousse d'urgence pouvant vous aider à assurer votre survie ainsi que celle de votre famille.

Voici une liste d'items à ajouter à votre trousse d'urgence :

#### Quoi inclure dans une trousse d'urgence domestique

Dans un même contenant (sac à dos, bac de plastique, etc.), rassemblez les articles suivants :

- ◆ Eau potable — 2 litres par personne par jour, pour au moins 3 jours
- ◆ Nourriture non périssable — provision pour au moins 3 jours
- ◆ Ouvre-boîte manuel
- ◆ Radio à piles et piles de rechange
- ◆ Lampe de poche et piles de rechange
- ◆ Trousse de premiers soins
- ◆ Bandages adhésifs
- ◆ Compresses de gaze stériles
- ◆ Ciseaux
- ◆ Pince à épiler
- ◆ Épingles
- ◆ Antiseptiques
- ◆ Analgésiques
- ◆ Articles pour l'hygiène
- ◆ Brosses à dents
- ◆ Serviettes
- ◆ Savon
- ◆ Papier hygiénique
- ◆ Sacs à ordures en plastique
- ◆ Couvertures
- ◆ Argent comptant et monnaie
- ◆ Jeu de clés pour la voiture et la maison
- ◆ Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes

- ◆ Briquet et/ou allumettes
- ◆ Couteau de poche multifonctionnel
- ◆ Masques anti poussière
- ◆ Papiers personnels importants (photocopies)
- ◆ Pièces d'identité
- ◆ Polices d'assurance
- ◆ Ordonnances pour les médicaments et les lunettes
- ◆ Plan de sécurité
- ◆ Liste des personnes à joindre en cas d'urgence

#### Pensez aussi à inclure les articles suivants :

Pour votre bébé

- ◇ Lait maternisé ; Couches jetables; Biberons

Pour vos animaux domestiques

- ◇ Nourriture; Médicaments; Accessoires

#### N'oubliez pas :

- ◆ Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible
- ◆ Informez les membres de votre famille de son existence et de l'endroit où elle est rangée
- ◆ Vérifiez annuellement le contenu de votre trousse
- ◆ Remplacez au besoin l'eau ou tout autre article ayant été utilisé

#### Quoi inclure dans une trousse d'urgence pour la voiture

Avant de prendre la route l'hiver, assurez-vous d'avoir des objets dans votre voiture, à portée de main :

- ◆ allumettes et bougies, rangées dans une boîte étanche (pour se réchauffer ou s'éclairer)
- ◆ lampe de poche et piles de rechange
- ◆ pelle, grattoir et balai à neige
- ◆ sable ou sel
- ◆ câbles de démarrage
- ◆ fusées éclairantes
- ◆ plaques d'adhérence (bandes de traction)
- ◆ constat amiable
- ◆ trousse et manuel de premiers soins
- ◆ vêtements chauds et bottes de rechange
- ◆ bouteilles d'eau et aliments non périssables
- ◆ couvertures
- ◆ cartes routières
- ◆ pièces de monnaie ou carte d'appel, si vous n'avez pas de téléphone cellulaire



## GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE

Un peu plus de 130 personnes se sont rassemblées dimanche le 20 octobre dernier à l'école Ste-Cécile pour la deuxième édition de la Grande marche Pierre Lavoie. Nous avons remarqué la présence de plusieurs personnes des Municipalités environnantes, ainsi que d'ailleurs (Candiac entre autres). Tous ces participants ont beaucoup apprécié marcher dans les rues et découvrir notre Municipalité. Merci de votre présence et d'avoir invité vos amis et famille à cette belle marche.

Un merci spécial à nos bénévoles, à notre commanditaire « Ferme Johel » pour la très bonne soupe après la marche, à M. Germain Gévry pour les biscuits et à notre partenaire « Cidrerie Milton » pour les pommes.



## FÊTE DES PETITS ÉPOUVANTAILS

Après la Grande marche, plusieurs sont restés pour la Fête des Petits épouvantails. D'autres se sont déplacés en après-midi seulement pour venir profiter de cet événement familial. Les plus jeunes ont beaucoup apprécié confectionner avec leurs parents de petits épouvantails. D'autres ont bien aimé leur sculpture de ballon réalisés par une artiste de l'Agence Lion. Les adolescents et parents ont bien aimé le jeu d'enquête et les artisans de la région. Ces derniers vous disent merci de les avoir encouragé et d'être venus en si grand nombre. Nous vous invitons d'ailleurs à continuer à les encourager pour vos achats des fêtes. Merci encore aux bénévoles, spécialement les jeunes du PEI, Mme Lucienne Riel et Mme Denise Maurice.

Bravo aux jeunes qui ont participé au concours de citrouilles transformées. Ils se sont mérités des certificats cadeaux du Zoo de Granby, LaserTag et Maître Glacier. Les autres ont eu des prix de participation.

- \* Premier Prix : Les sœurs Danaé & Maya Blanchette Poirier
- \* Deuxième Prix : Alexia
- \* Troisième Prix : Frédérique Prévost

Autres participants: Raphaël & Élize Simard; Geneviève Rouleau; Laurence et Justin.



# ATELIER DES LUTINS DU PÈRE NOËL



SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019

## MAISON DE PAIN D'ÉPICES -9h30 à 11h00

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton vous invite à venir confectionner en famille la traditionnelle maison de pain d'épices **à 9h30 au Centre communautaire**. Tous les accessoires pour créer votre chef-œuvre vous seront offerts gracieusement par la Municipalité.



## INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour participer à l'activité, vous devez vous inscrire auprès de Isabelle Martin **au plus tard le 28 novembre 2019**.

Courriel: [viemunicipal@miltonqc.ca](mailto:viemunicipal@miltonqc.ca)

Téléphone: 450 378-1942 ext. 126

## SPECTACLE BAGATELLE ET LES SECRETS DU PÈRE NOËL -11H00 à 12h00

Ce Fripon de lutin a encore fait des bêtises! Bagatelle découvre une boîte contenant des objets personnels appartenant au Père Noël.



Saura-t-elle sauver la situation, et réparer le mauvais tour qui a été joué au Père Noël? Un spectacle guitare et voix avec beaucoup d'interactions avec le public, présenté par la troupe Clin d'Œil, à **11h00, toujours au Centre communautaire**.

Cette activité est pour tous, spécialement pour les 0-8 ans, **sans inscription**.

# CONCOURS

## COURONNE ET CENTRE DE TABLE NOËL 2019

Courez la chance de gagner 50\$  
en ARGENT!



### CATÉGORIES:

- ◆ 1ère catégorie : Adulte - couronne
- ◆ 2e catégorie : Adulte – centre de table
- ◆ 3e catégorie : Enfant (- 18 ans) – couronne
- ◆ 4e catégorie : Enfant (- 18 ans) – centre de table



### QUAND:

Samedi 14 décembre, dès 9h30 au Centre communautaire. Les gagnants seront annoncés suite au spectacle de Noël à 12h00.

### INSCRIPTION:

Veuillez vous inscrire par courriel à [viemunicipal@miltonqc.ca](mailto:viemunicipal@miltonqc.ca) avant le 12 décembre, en mentionnant:

- le nom
- l'âge,
- la catégorie (une seule)
- le téléphone

**IMPORTANT :** Ne seront retenues que les décorations ayant été fait à la main, avec **UN ou DES objets récupérés**.

**Seront jugées :** l'harmonie et la qualité, la créativité des décorations (choix des couleurs et des éléments du décor).

### PRIX :

Adulte : 50\$ en argent par catégorie  
Enfant : Certificat cadeaux 25\$ par catégorie  
Prix de participation

Informations : Site Web ou 450-378-1942 poste 126



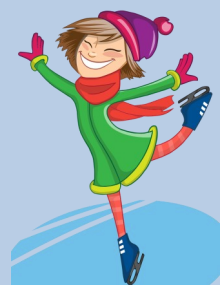
## Programmation hiver 2020



Vous recevrez au début décembre la programmation hiver 2020 par la poste. Elle sera aussi disponible au bureau municipal et sur le Site Web. Quelques nouveautés!

### Rendez-vous de Galette :

Nous aurons des nouvelles prochainement sur l'activité. Nous travaillons sur ce projet pour les jeunes familles de la Municipalité. Soyez attentif aux publications qui suivront!



## Un peu d'histoire, d'hier à aujourd'hui...

### La guignolée

Ce mois-ci un petit brin d'histoire sur la « Guignolée ». D'où vient ce mot, d'où vient cette tradition...

Si vous faites une petite recherche, il peut y avoir plus d'une explication sur l'origine du mot, mais l'expression de la Gaule ancienne « Au gui l'an neuf » est la plus courante. Les Gaulois associaient la cueillette de feuilles de gui à l'immortalité. La guignolée aurait été amenée ici au temps de la Nouvelle-France. À ce moment, on faisait la cueillette pour les pauvres le 31 décembre.

Un groupe, généralement de jeunes hommes escortés de jeunes enfants et même de leurs chiens, se déplaçait en carriole de maison en maison pour recueillir des dons. On s'organisait pour avoir du plaisir lors de cette journée. C'était un peu comme le « Mardi gras ». Ils faisaient du bruit avec des battons et frappaient aux portes en chantant :

*Bonsoir le maître et la maîtresse  
Et tout le monde de la maison  
Pour le dernier jour de l'année  
La guignolée vous nous devez*

Ou bien...

*Bonsoir le maître et la maîtresse  
Et tous les gens de la maison  
Nous avons fait une promesse  
De venir vous voir une fois l'an  
Une fois l'an, c'est pas grand-chose  
Qu'un petit morceau de chignée.  
Si vous voulez rien nous donner  
Dites-nous lé, dites-nous lé,  
Nous prendrons la fille aînée  
Si vous voulez, si vous voulez,  
Nous sommes ici cinq, six beaux drôles  
Nous lui ferons chauffer les pieds*

On n'entrait pas dans la maison sauf si on les invitait. Il arrivait que la maîtresse de maison offre une collation et le chef de famille un verre de boisson.

« L'échinée » (échine avec la queue du porc), était le morceau de viande que l'on donnait généralement à cette occasion. Par contre, on acceptait tous les dons : beignes, pâtés, confitures, argent, etc. Ces dons étaient mis dans un grand sac porté sur le dos et mis dans la carriole. Puis on repartait vers une autre maison en faisant beaucoup de bruit pour être entendu de l'intérieur des maisons suivantes.

Après la tournée, on se retrouvait au presbytère et on étenait les résultats sur de grandes tables. Puis on faisait la division selon le nombre de pauvres à aider. Ensuite, se faisait la distribution de la nourriture.

Il est arrivé que certains quêteurs conservent pour eux de la nourriture et c'est pourquoi au début du XXe siècle, la quête a été reprise par des organismes. On a essayé à quelques reprises de reprendre les traditions, mais sans grand succès.

Aujourd'hui la guignolée se fait quelques jours avant Noël, puisque la quête constitue en quelque sorte un cadeau pour les plus démunis.

Gardons en tête que la guignolée est une tradition ancienne, que cela doit rester festif et que donner reste un très beau geste, spécialement en cette période de l'année.

Bonne guignolée!

Sources :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1071596/guignolee-definition-histoire-quebec-francophone-archives>

Cap-aux-diamants, Une bonne et heureuse... Le jour de l'an, numéro 80, hiver 2005. pages 10-12.

## LA GUIGNOLÉE 2019

**DIMANCHE**

**8 DÉCEMBRE 2019**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**DE 10H00 À 12H00**

**VENEZ DÉPOSER VOS DENRÉES  
NON PÉRISSABLES**

Vous pouvez également venir déposer vos denrées dès le 25 novembre lors des heures d'ouverture des lieux suivants:

- Centre communautaire
- Bureau de poste
- Bureau municipal
- Église Ste-Cécile
- École Sainte-Cécile-de-Milton



**DONNONS GÉNÉREUSEMENT!**

« L'échinée » (échine avec la queue du porc), était le morceau de viande que l'on donnait généralement à cette occasion. Par contre, on acceptait tous les dons : beignes, pâtés, confitures, argent, etc. Ces dons étaient mis dans un grand sac porté sur le dos et mis dans la carriole. Puis on repartait vers une autre maison en faisant beaucoup de bruit pour être entendu de l'intérieur des maisons suivantes.

Après la tournée, on se retrouvait au presbytère et on étenait les résultats sur de grandes tables. Puis on faisait la division selon le nombre de pauvres à aider. Ensuite, se faisait la distribution de la nourriture.

**LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**  
17 au 23 novembre 2019

Pour faire de la petite enfance une priorité au Québec

# INFOS-ORGANISMES

T O A S T  
*Café*

BRUNCH DE NOËL

ACTIVITÉ OFFERTE GRATUITEMENT

LA RENCONTRE TOAST-CAFÉ

SE TRANSFORMERA EN

**BRUNCH DE NOËL**

LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2019

de 8 h 30 à 10 h 00

au Centre communautaire

Lors de ces rencontres, nous souhaitons échanger avec vous sur différents thèmes qui vous passionnent.

Venez nous rencontrer!

**INVITATION SPÉCIALE**

Après le brunch, à 10h00

*La technologie et les aînés*

Avec Mme Lucie Desjardins de l'Université du 3e âge et M. Patrick St-Denis du Centre d'Action Bénévole de Granby.

**Profitez de l'occasion pour déposer vos denrées non périssables!**

## AVIS DE RECHERCHE CHORALE MESSE DE NOËL

Les membres de la chorale de la paroisse de Ste-Cécile sont à la recherche de jeunes et d'adultes qui seraient intéressés à se joindre à eux pour la préparation de la messe de Noël, le 24 décembre prochain à 19h30.

Pour participer, il suffit d'aimer le chant et d'être disponible 1 heure et demie par semaine en début de soirée dès le mois de décembre.

Si vous êtes intéressés, contactez:

Jacqueline Lussier Meunier: 450-378-6809

Denis Meunier: 450-378-1374



• La municipalité de St-Valérien présente •

**GUYLAINE  
TANGUAY**

~ ET SON SPECTACLE DE NOËL ~

*Que les fêtes  
commencent!*

**SAMEDI  
7 DÉCEMBRE  
2019 À 20 H**

**À L'ÉGLISE  
ST-VALÉRIEN**



Suite au succès obtenu avec son spectacle « Pour un Noël Country », Guylaine Tanguay revient à la charge pour la période des fêtes avec son nouveau spectacle « Que les Fêtes Commencent ».

Guylaine interprétera pour ce spectacle un répertoire varié, allant de chansons traditionnelles du temps de fêtes à des classiques du répertoire country. Avec beaucoup d'humour, de présence sur scène et de générosité, Guylaine Tanguay nous offre son spectacle « Que les Fêtes Commencent ». Une soirée mémorable qui vous transportera dans l'univers magique de la période du temps des fêtes.

ADULTE :  
**40\$**

ENFANT :  
**\* 20\$**

\*Billets pour enfants en quantité limitée  
Aucune place réservée  
Aucun remboursement

Comité  
**Arts & culture**



Le comité d'Arts et Culture de Sainte-Cécile, vous informe des prochains ateliers qui se tiendront durant la saison d'automne 2019.

20 nov. 19h00	Couronne et centre table Noël
11 déc. 19h00	Souper

Ces ateliers se tiennent au presbytère Ste-Cécile.

Tous les mercredis : tissage de 13h00 à 16h00.

De plus, du bricolage et de l'artisanat sont planifiés selon la demande. Faites vos propositions.

Pour informations, contactez

**Mme Yvette Lussier au 450 378-8644**



## Marché de Noël de la Haute-Yamaska

Cette année encore, le plus gros rassemblement de producteurs et transformateurs agroalimentaires ainsi que d'artisans de la région se tiendra lors de la onzième édition du Marché de Noël de la Haute-Yamaska. Gourmands et fins palais pourront faire le plein de provisions des Fêtes du 17 novembre au 8 décembre 2019 dans l'un des quatre marchés itinérants organisés un peu partout sur le territoire de la Haute-Yamaska.

### Un Marché de Noël réinventé à Granby

Comme le veut la tradition, l'édition 2019 du Marché de Noël se transportera dans quatre municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska : Waterloo, Roxton Pond, Granby et Saint-Joachim-de-Shefford. Nouveauté cette année, le Marché de Noël de Granby est relocalisé dans le centre Notre-Dame où une Zone bistro ainsi que de l'animation seront proposées aux visiteurs durant les quatre jours de l'événement.

Au programme : atelier de mixologie jeudi et vendredi soirs avec Simplement Cocktail, heure du conte samedi matin avec la Librairie jeunesse le Repère et halte-garderie samedi et dimanche avec le Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Yamaska. D'autres surprises seront annoncées au cours des prochaines semaines pour bonifier la programmation!

#### Roxton Pond :

Dimanche 24 novembre 9h00 à 16h00  
Centre communautaire (905, rue St-Jean)

#### Granby :

Jeudi 28 et vendredi 29 novembre 16h00 à 20h00  
Samedi 30 novembre et dimanche 1er déc. 9h00 à 16h00  
Centre Notre-Dame (280, Principale)

#### St-Joachim-de-Shefford:

Dimanche 8 décembre 9h00 à 16h00  
Salle Espérance—Église St-Joachim (655, Principale)

Pour plus d'information ou pour consulter la liste des exposants, rendez-vous sur [le site Web de la MRC](#) ou sur celui de [Commerce Tourisme Granby région](#).



## Campagne de financement annuelle

- AU PROFIT DES CUISINES COLLECTIVES DE LA MONTÉRÉGIE -

Réservation et paiement des commandes jusqu'au  
21 novembre 2019 à nos bureaux ou en ligne

170 St-Antoine Nord, Granby, 450-776-6616  
[www.cuisinescollectivesmonteregie.ca](http://www.cuisinescollectivesmonteregie.ca)

### Quoi faire avec les bonbons d'Halloween?

#### 1. Cuisinez un gâteau au chocolat et crème glacée-

Qu'elles viennent des sacs de vos enfants ou des rabais du 1<sup>er</sup> novembre à la pharmacie vous pouvez faire un superbe gâteau avec les barres chocolatées de petit format et de la crème glacée à la vanille.

**2. Assemblez un bol de collations-**Tous les nutritionnistes vous le diront : il n'y a rien de mal à se sucrer le bec de temps en temps, de façon raisonnable. Une bonne idée est de mélanger les bonbons d'Halloween avec des aliments plus santé. Par exemple, faites un mélange du randonneur maison avec des amandes, des graines de citrouille, des canneberges séchées et quelques Skittles. Ou encore, pour les soirées cinéma, proposez à vos enfants un bol de popcorn mélangé avec des noisettes grillées et des M&M.

**3. Préparez un yogourt « pimpé »-** On peut utiliser le même concept pour faire un parfait au yogourt et bonbons. Mettez ¾ tasse de yogourt grec nature dans un bol transparent ou un verre. Ajoutez, par couches sur le dessus du yogourt, des fruits, des noix grillées, des graines de lin et parsemez le tout de petits bonbons. Effet surprise assuré!

**4. Conservez certains bonbons-** Certains seront encore bons à Noël : ils pourront servir de décoration à une maison en pain d'épices. D'autres bonbons, comme les chocolats, se congèlent. Suffit de les transposer dans des sacs de plastique hermétiques. Une autre bonne idée : certains parents conservent les bonbons pour faire des sacs-cadeaux lors de la fête d'anniversaire d'un enfant!

**5. Donnez les surplus-** Certains bonbons sont acceptés par les guignolées et les organismes d'aide alimentaire. Sachez que certains sont ouverts à l'idée d'accueillir des bonbons, qui seront ensuite redistribués.

Sources : <https://vifamagazine.ca/manger/saine-alimentation/quoi-faire-avec-les-bonbons-d-halloween/>



## Collecte des matières organiques : une fois par mois dès décembre!

À compter du mois de décembre, les bacs bruns seront collectés une fois par mois, et ce, jusqu'au mois d'avril inclusivement. Pourquoi? En hiver, nous ne produisons aucun résidu de jardin et les températures froides réduisent les odeurs et préviennent les nuisances. Une collecte mensuelle est donc suffisante!

## Les souches et les bûches sont interdites dans le bac brun et aux écocentres

Bien qu'il s'agisse de matières organiques, les souches et les bûches, de par leur taille, brisent les équipements de la plateforme de compostage. Pour qu'elles soient acceptées dans le bac brun, elles doivent être coupées en morceaux de 4 centimètres (2 pouces) de diamètre, sinon, elles doivent être placées aux ordures.

**Attention!** Votre bac à ordures ne doit toutefois pas excéder 90 kg!

Notez que les petites branches ainsi que les résidus de jardin peuvent être déposés dans le bac brun, tandis que les plus grosses branches et les bûches de moins de 30 pouces de diamètre peuvent être apportés aux écocentres.



## Journée mondiale du recyclage : pour un Noël dont on peut être fiers

Le 15 novembre était la Journée mondiale du recyclage. Saviez-vous que chaque année, pendant les Fêtes, 540 000 tonnes de papier d'emballage et de sacs-cadeaux sont jetées aux ordures par les Canadiens?



Ce Noël, prévoyez le coup et organisez une célébration verte. Voici quelques trucs et astuces pour bien recycler pendant les Fêtes :

### Ce qui se recycle...

- \* Boîtes de carton
- \* Papier d'emballage non métallisé
- \* Bouteilles de vin
- \* Papier de soie
- \* Etc.

### Ce qui ne se recycle pas et où les déposer...

- \* Papier d'emballage métallisé, chou, ruban – Réutilisez-les au maximum! Sinon, ils vont aux ordures.
- \* Guirlande de Noël – Réutilisez-les, donnez-les au suivant, sinon... aux ordures!
- \* Ustensiles et vaisselle jetable – À moins qu'ils soient en carton, ils vont aux ordures!
- \* Lumières de Noël – Écocentres
- \* Vêtements et textiles – Écocentres ou organismes de réemploi (dons)
- \* Verre à vin cassé ou boule de Noël – Ordures

En résumé, pensez à emballer vos cadeaux que dans des emballages recyclables, ou même, à l'aide de journal ou d'un tissu. Autre truc, visitez les friperies et réutilisez votre déco au maximum avant de vous en départir. Bonne préparation!

## Séance du conseil des maires de la MRC

Mercredi 27 novembre 2019, 19 h

La séance publique a lieu dans la salle du conseil, aux bureaux de la MRC, située au 142 rue Dufferin à Granby. L'ordre du jour est publié sur le site Web de la MRC dans les jours précédant la séance. Consultez-le au [www.haute-yamaska.ca](http://www.haute-yamaska.ca) sous la rubrique *Documentation*.

### Nous joindre

MRC de La Haute-Yamaska  
142, rue Dufferin, bureau 100  
450 378-9975  
[haute-yamaska.ca](http://haute-yamaska.ca)

**RECYCLAGE DU VERRE-CONTEXTE ET POSITION DE LA MRC HAUTE-YAMASKA-** Le dossier de la récupération du verre évolue de jour en jour. Certaines municipalités ont mis en place des dépôts volontaires de verre, alors que d'autres misent sur les centres de tri pour le recyclage de cette matière. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de s'y retrouver et que les demandes des citoyens peuvent être nombreuses. Le présent courriel vise donc à vous faire une mise en contexte et à vous exposer la position de la MRC dans ce dossier.

**Mise en contexte**—Rappelons d'abord que les centres de tri tirent leurs revenus de la vente des matières recyclables. Ils n'ont donc aucun intérêt à les éliminer – bien au contraire! – puisqu'enfouir des matières résiduelles coûte cher et rime avec perte financière. La récupération du verre connaît des difficultés depuis que l'entreprise Klareco, plus grand conditionneur de verre recyclé au Québec a fermé ses portes en 2013. Suite à cette fermeture, les débouchés pour le verre provenant de la collecte des matières recyclables se sont grandement réduits (peu d'intéressés maintenant), les prix de mise en valeur ont explosé et les exigences de qualité se sont accrues.

Alors que les centres de tri du Québec écoulaient leur verre auparavant à coût nul, la grande majorité d'entre eux, dont celui de Sani-Éco inc., choisissent maintenant d'acheminer le verre dans des lieux d'enfouissement technique (LET), en substitution aux matériaux vierges utilisés comme couche de recouvrement journalier (une opération obligatoire et essentielle). Bien que cette forme de valorisation n'est pas la plus reluisante et ne respecte pas en tout point la hiérarchie des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation), elle est tout de même justifiée dans le contexte actuel. Donc, en Haute-Yamaska, l'ensemble des contenants en verre récupérés dans la collecte des matières recyclables sont valorisés ou recyclés actuellement.

La problématique touche tout le Québec. Il est donc pertinent que des solutions soient analysées et possiblement mises en place à grande échelle et de façon provinciale. Ainsi, le 19 septembre dernier, une Commission parlementaire sur le sujet a accouché d'un rapport contenant neuf recommandations, dont principalement :

- Élargir le système de consigne, notamment sur les bouteilles de vin et spiritueux;
- Interdire l'enfouissement du verre dans les LET;
- Encourager le développement de débouchés locaux du verre.

À noter que les bouteilles de vin représentent à elles seules plus de 80 % des contenants de verre placés aux matières recyclables. Il n'est donc pas surprenant que la solution de la consigne soit retenue.

Nous pouvons espérer que les recommandations de la Commission pourront être mises en place à moyen terme.

**Position de la MRC**—Il paraît important de souligner tout d'abord que le verre de post-consommation est une matière recyclable relevant de la compétence exclusive de la MRC depuis 2009. Cela signifie qu'un service de dépôts volontaires (conteneurs de verre), s'il s'avérait une éventuelle solution envisagée, devrait être implanté et géré par la MRC. Pour l'instant, la MRC n'envisage pas de mettre en place des dépôts volontaires pour récupérer le verre pour les raisons principales suivantes :

- Des solutions à l'échelle de la province sont actuellement étudiées et semblent plus appropriées vu l'ampleur de la crise;
- Dans le contexte actuel où la consigne est envisagée, l'installation de conteneurs de verre représenterait une solution temporaire de trop courte durée. Il nous apparaît important de ne pas agir précipitamment;
- Étant donné qu'une consigne amènerait les citoyens à changer leurs habitudes, il paraît inefficace de les sensibiliser à utiliser des conteneurs de verre pour ensuite les inciter à faire autrement;
- L'acquisition de conteneurs pour les dépôts de verre commanderait des frais non négligeables pour une période possiblement temporaire;
- Un double discours, soit le fait que les contenants de verre sont acceptés dans les dépôts de verre et à la collecte des matières recyclables, pourrait semer la confusion et diminuer la confiance des citoyens envers le recyclage;
- La problématique du verre prend racine dans un manque de débouché pour le verre. Cela signifie que les installations existantes ne peuvent accueillir l'ensemble du verre généré actuellement au Québec. Les dépôts volontaires de verre ne représentent malheureusement pas une solution à cette difficulté;
- Bien que les bouteilles de vin font partie du quotidien des gens, les contenants de verre ne représentent que 8 % du bac bleu. La quantité de verre générée est donc minime sur la quantité totale d'ordures produites sur le territoire par année. Plusieurs mesures prévues dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC permettront de détourner des quantités de matières beaucoup plus importantes que les dépôts de verre (par exemple, des mesures pour inciter les commerces à trier leurs matières organiques, des efforts au niveau de l'industrie de la construction, etc.);
- Advenant une consigne sur les bouteilles de vin et spiritueux, les centres de tri de matières recyclables devraient être en mesure de traiter le reste du verre provenant de la collecte sélective (bocaux, pots, etc.).

Soyez assurés que nous gardons les yeux ouverts pour tous développements dans le dossier du verre. Informations contactez [veblanc@haute-yamaska.ca](mailto:veblanc@haute-yamaska.ca) ou au (450) 378-9976, poste 2225.

# DÉCEMBRE 2019

2	19h30	Séance publique-Centre communautaire
3	8h30	Brunch de Noël -Toast & Café—Centre communautaire
3	10h00	Conférence-Centre communautaire
3	13h00	Galet-FADOQ-Centre communautaire
4		Collecte ordure seulement
5	10h00	Cours Aînés Actifs-Centre communautaire
5	19h00	Billard-FADOQ-Centre communautaire
7	17h30	Soirée reconnaissance-Centre communautaire
8	10h00 <sup>1</sup> à 12h00	Guignolée-Dépôt des denrées non périssables au Centre communautaire
9	19h30	Adoption du budget 2020-Centre communautaire
10	13h00	Galet-FADOQ-Centre communautaire
11		Collecte des matières recyclables et organiques
12	10h00	Cours Aînés Actifs-Centre communautaire
12	19h00	Billard-FADOQ-Centre communautaire
13	19h45	Danse-FADOQ-Centre communautaire
14	10h00 à 12h00	Atelier de Noël, conte de Noël et concours Centre communautaire
17	13h00	Galet-FADOQ-Centre communautaire
18		Collecte ordure seulement
19	10h00	Cours Aînés Actifs-Centre communautaire
19	19h00	Billard-FADOQ-Centre communautaire

PRENDRE NOTE QUE NOS BUREAUX SERONT FERMÉS DU  
23 DÉCEMBRE AU 3 JANVIER INCLUSIVEMENT



Sainte-Cécile-de-Milton

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 2 DÉCEMBRE**

**ADOPTION DU BUDGET : LUNDI 9 DÉCEMBRE**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE 19H30**

## RAPPEL : TEMPÊTE DE NEIGE, BACS DE RECYCLAGE, BACS DE REBUTS, BOÎTE AUX LETTRES NE FONT PAS TOUJOURS BON MÉNAGE EN HIVER!

Afin de faciliter le travail des déneigeurs et d'éviter des bris, nous vous demandons de porter une attention particulière lorsqu'au même moment des collectes de la MRC, il y a une chute de neige importante. En tout temps, les bacs doivent être déposés sur votre terrain près de la rue, mais ne doivent pas empiéter sur l'accotement. De cette façon, vos bacs ne risqueront pas d'être endommagés.

Les mêmes précautions sont de mise pour les boîtes aux lettres qui doivent être installées, elles aussi sur votre terrain, près de la rue, mais sans empiéter sur l'accotement. De plus, la hauteur de votre boîte aux lettres doit être entre 42" à 45" du sol par rapport au rebord de l'asphalte de la rue pour éviter d'être accrochées au passage par le chasse-neige. Par conséquent, les bris de boîte aux lettres occasionnés par les déneigeuses sont à l'entière responsabilité du propriétaire, si l'installation est déficiente.

Alors, soyez vigilants! Évitez les pneus, les jantes d'auto ou les blocs de béton pour maintenir le pied de votre boîte aux lettres. Utilisez plutôt un pieu bien ancré au sol.

Autant les déneigeurs que l'agent de livraison de Postes Canada pourront faire leur travail en toute sécurité sans rencontrer d'obstacle sur leur chemin.

### IMPORTANT! CAISSE DESJARDINS

**STE-CÉCILE-DE-MILTON : GUICHET 24h/24h**

\*service sur rendez-vous les mercredis : 450-777-5353

**ROXTON POND : HEURES OUVERTURE DU COMPTOIR**

⇒ LUNDI-MERCREDI 9h00 à 13h00

⇒ JEUDI 12h00 à 19h00



Maire	Conseillers et conseillères	
<b>Paul Sarrazin</b>		
450-378-1942 450 777-6717 maire@miltonqc.ca	Claude Lussier 450 405-3171 Sylvain Goyette 450 777-1346 Sylvain Roy 450 378-6909	Jacqueline L. Meunier 450 378-6809 Johanna Fehlmann 450 777-5629 Ginette Prieur 450 372-6517
Directeur général	Yves Tanguay direction@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 122
Comptabilité	Ginette Daigle comptabilite@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 123
Loisir, vie communautaire, communication	Isabelle Martin viecommunautaire@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 126
Urbanisme	Sofiane Fiala urbanisme@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 132
Travaux publics	Luc Ménard travauxpublics@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 133
Réception	France Tremblay mun@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 121